

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Emmanuel Macron

Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

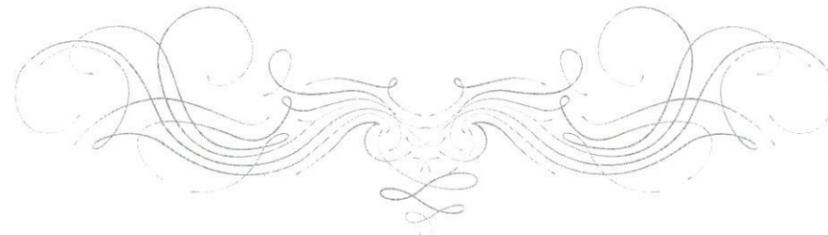
et *Martine Pinville*

Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat,
de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

décernent le label

« *Entreprise du Patrimoine Vivant* » à

NORMALU



Liberté, Égalité, Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 12/06/2015

Emmanuel Macron

Ministre de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique

Martine Pinville

Secrétaire d'État chargée du Commerce,
de l'Artisanat, de la Consommation
et de l'Économie sociale et solidaire

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».